

45 - Subvention exceptionnelle à l'Association Les Restaurants du Cœur

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : L'Association Les Restaurants du Cœur de Besançon a été victime, durant le week-end du 3 et 4 mars 2012, d'un cambriolage par effraction dans son centre de distribution de Planoise.

Des ordinateurs, des denrées alimentaires ont disparu. Des dégradations ont été commises dans les locaux, du matériel a été volé et cassé, notamment dans l'atelier «coiffure» destiné aux bénéficiaires et animé par des coiffeuses professionnelles bénévoles.

Le préjudice est élevé pour cette association qui connaît, en cette période hivernale, une activité considérable.

En effet, 2 665 personnes et 177 bébés ont bénéficié, à Besançon, de l'aide alimentaire en 2011. Les Restaurants du Cœur ont distribué 214 291 repas lors de la campagne d'hiver de 2010/2011 sur un total de 637 716 repas offerts pour l'ensemble du département.

La campagne 2011/2012 n'est pas terminée, mais d'ores et déjà le nombre de bénéficiaires est en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente.

Au-delà des repas, des colis de dépannage sont également distribués et une inter-campagne est organisée, chaque année, de mai à octobre. Des actions de soutien et d'aide à la personne sont également mises en place pour les personnes accueillies.

Aussi, pour soutenir l'association et ses actions dans ce moment difficile, est-il proposé de verser une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'Association des Restaurants du Cœur du Doubs.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 47047.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de cette subvention aux Restaurants du Cœur.

«Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Pas de questions. C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer la subvention proposée.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.